

Fraternité

T.

## Vous êtes chasseur?

## CRÉEZ VOTRE COMPTE SIA

Initialement fixée au 30 juin 2023, la date limite pour créer un compte dans le nouveau système d'information sur les armes (SIA) est reportée au <u>31 DÉCEMBRE 2023</u> pour les détenteurs du permis de chasser.



Au-delà du 31 décembre 2023, il sera trop tard pour conserver vos droits à détenir vos armes!



Depuis le 8 février 2022, tous les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser sont dans l'obligation de créer un compte dans le SIA pour détenir, acheter ou vendre une arme.

Créez dès à présent votre compte sur : https://sia.interieur.gouv.fr

## POUR VOUS AIDER À CRÉER VOTRE COMPTE, PLUSIEURS SOLUTIONS : \( \sigma\_{\sqrt{\color}} \)

Lire le guide utilisateur

disponible sur le site : <a href="https://sia.interieur.gouv.fr/">https://sia.interieur.gouv.fr/</a>

Lire le document d'aide à la création de compte

disponible dès la page d'accueil, puis tout au long de la démarche

Lire la foire aux questions (FAQ)

pour répondre à vos questions relatives à la création et à la gestion de compte dans le SIA

Contacter vos interlocuteurs habituels en matière de réglementation des armes

selon votre domicile, en préfecture ou en sous-préfectures

Vous rendre dans les « points numériques »

selon votre domicile, en préfecture ou en sous-préfectures



